



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sixième

SUIVI DE L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES EN 6^E 2022-2023



RÉUSSIR

AU

COLLÈGE

INTRODUCTION

Durant l'année 2022-2023, 109 collèges volontaires dans 25 académies se sont engagés dans l'expérimentation « Nouvelles organisations pédagogiques en classe de 6^e », afin de proposer des organisations innovantes en 6^e et de nouvelles formes scolaires, avec l'objectif de garantir de meilleurs apprentissages en s'adaptant aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de chaque élève.

Les principales thématiques retenues par les établissements volontaires concernent :

- La mise en place de Devoirs faits obligatoire ;
- La personnalisation des apprentissages et l'accompagnement des élèves (notamment dans la perspective de l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement) ;
- La coopération entre les professeurs et particulièrement l'intervention de professeurs des écoles ;
- L'évaluation et le suivi des acquis des élèves ;
- L'épanouissement des élèves (favoriser le bien-être, l'autonomie, l'estime de soi).

Cette expérimentation s'est inscrite dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le collège, en particulier sur le niveau de la classe de 6^e, afin de constituer un fil rouge de réflexions et d'identifier les bonnes pratiques pour pouvoir procéder à des évolutions plus substantielles et nationales à partir de la rentrée 2023.

À la rentrée 2023, ces réflexions trouveront leur traduction concrète dans le quotidien de la « nouvelle 6^e », avec l'introduction de l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, et l'extension obligatoire de Devoirs faits à tous les élèves de 6^e.

Ce bilan de l'expérimentation a ainsi pour objectif de partager la réflexion pédagogique engagée en analysant les organisations expérimentées, en formulant des propositions pour dépasser les difficultés rencontrées et en identifiant les invariants partagés.

En valorisant ces innovations et ces réussites issues du terrain, ce livret vise à soutenir les équipes éducatives dans la poursuite de leur réflexion, à encourager d'autres établissements à expérimenter et fournir un accompagnement utile pour faciliter notamment la mise en œuvre de la « nouvelle 6^e ».

ILS ONT EXPÉRIMENTÉ **DEVOIRS FAITS** OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 6^E

CE QUI A FONCTIONNÉ	LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
<ul style="list-style-type: none">● L'association initiale des familles au projet.● La mise en place d'une progression annuelle commune : méthodologie, tutorat entre élèves...● Un déroulement ritualisé commun à toutes les séances : premières minutes consacrées à la réflexion sur le travail à faire, fixation des objectifs de la séance, réalisation des devoirs, puis auto-évaluation personnelle avec identification du travail restant à faire à la maison.● La réactivation des connaissances en différents temps : questions flash, exercices d'entraînement, puis approfondissement pour certains.● L'auto-évaluation des élèves lors du conseil de classe sur le sujet de Devoirs faits.● L'intégration de Devoirs faits dans une logique d'accueil plus large : alignement de toutes les classes de 6^e en première heure de matinée par exemple, afin de faciliter la transition école-collège.	<ul style="list-style-type: none">● La mise en place du tutorat entre élèves a permis de prendre en compte les besoins différents de tous les élèves, y compris de ceux qui estimaient ne pas avoir besoin de Devoirs faits. Le tutorat renforce la capacité d'engagement et le sentiment d'appartenance, favorise un climat scolaire harmonieux et permet aux élèves tuteurs d'asseoir leurs connaissances.● La difficulté de suivre le travail des élèves a pu être surmontée grâce à un tableau agrafé au carnet de correspondance : avant et après la séance de Devoirs faits, l'élève y note les notions travaillées et/ou à revoir.● La notion de « devoirs » et de leurs attendus scolaires dans ce domaine restent à clarifier. Mener une réflexion concertée sur la notion de travail personnel, notamment sur les devoirs donnés aux élèves, et sur les méthodes communes à travailler avec les élèves pour développer le travail en autonomie, est une piste à envisager.● La mise en place des alignements implique de repenser l'emploi du temps des classes.

Quelques pistes et perspectives formulées par les établissements

- **Articuler Devoirs faits obligatoire avec l'heure hebdomadaire** de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques.
- **Aligner toutes les classes de 6^e** permet de différencier et de proposer un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève.
- **Développer des pédagogies adaptées** pour prendre en charge des groupes avec davantage d'élèves : différenciation, tutorat entre pairs, coopération...
- **Faire figurer Devoirs faits obligatoire dans le bilan périodique de l'élève.**
- **Instaurer un comité de pilotage interne à l'établissement** pour réfléchir aux devoirs et au travail personnel de l'élève : contenu, quantité des devoirs et retour en classe.

« Devoirs faits obligatoire permet de ne plus stigmatiser certains élèves »

« Les élèves font davantage leurs devoirs, ce qui montre que l'objectif est atteint »

ILS ONT **EXPÉRIMENTÉ** LA PERSONNALISATION DES APPRENTISSAGES EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES

CE QUI A FONCTIONNÉ	LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
<ul style="list-style-type: none">● L'appui sur des constats partagés : les évaluations nationales pour créer les groupes de besoin, l'évaluation propre à l'établissement et les échanges dans le cadre du conseil école-collège.● Une stratégie de pilotage : impulsion interne en conseil pédagogique, puis relais en conseil d'enseignement.● Une organisation et une progression planifiées qui permettent de dépasser les contraintes organisationnelles : élaboration anticipée des emplois du temps pour le choix des créneaux et des alignements de classes, premières semaines de l'année dédiées à la méthodologie avant l'obtention des résultats des évaluations nationales de 6e.	<ul style="list-style-type: none">● Le risque de stigmatisation des élèves en soutien peut être surmonté en veillant à alterner les groupes.● Le suivi des élèves peut être anticipé en prévoyant des heures de concertation des équipes afin de constituer et suivre les groupes entre ces heures et les enseignements des deux disciplines.● Le risque de « décrochage » de ces séances par rapport aux heures de français et de mathématiques peut être dépassé en veillant à mobiliser les acquis de ces séances dans les autres temps d'enseignement.● Des effectifs pas suffisamment réduits pour certains groupes. Le tutorat entre pairs, structuré et rigoureusement organisé, qui favorise la coopération entre élèves par un soutien mutuel, peut-être une piste de solution.

Quelques pistes formulées par les établissements dans la perspective de l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques

- Faire de ces séances une opportunité pour **faire évoluer les gestes professionnels** et relancer le travail collaboratif.
- **Travailler en mode projet** lors des différentes sessions pour permettre un investissement des élèves et valoriser les productions de tous.
- **Attribuer à un professeur le rôle de référent** afin qu'il coordonne les actions et facilite les échanges entre tous, notamment les professeurs des écoles, en cohérence avec la structure du collège.
- **Préciser à chaque élève ses objectifs d'apprentissage** afin qu'il puisse mesurer ses progrès dans un champ de compétences précis.
- **Ritualiser la fin des sessions** en invitant les élèves à formuler les constats de leurs progrès.
- **Valoriser les progrès des élèves** et mobiliser les nouveaux apprentissages dans les autres temps d'apprentissage.

« Réfléchir aux aménagements des espaces, avec les référents du bâti scolaire, afin de proposer des organisations pédagogiques innovantes »

« S'appuyer sur les équipes et ce qu'elles font déjà, les accompagner par des formations locales »

ILS ONT **EXPÉRIMENTÉ** L'INTERVENTION DE PROFESSEURS DES ÉCOLES LORS DE SÉANCES DE SOUTIEN AU COLLÈGE

CE QUI A FONCTIONNÉ	LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
<ul style="list-style-type: none">● Un pilotage renforcé entre chef d'établissement, IA-IPR, IEN et directeur d'école.● L'alignement des classes et la mobilisation des créneaux du mercredi matin pour faciliter l'intervention des professeurs des écoles.● Des échanges de service possibles grâce à une organisation commune conjointe entre le 1^{er} et le 2^d degrés. La plus-value du professeur des écoles, spécialiste de la lecture pour les élèves très faibles décodeurs.● La co-intervention entre professeurs des écoles et de collègue apporte une plus-value en termes de développement professionnel et de contenus d'enseignement.● La formation commune inter-degrés pour faciliter les échanges de pratiques et aider à la mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none">● La rémunération des professeurs des écoles sera facilitée et valorisée grâce au Pacte enseignant.● La difficulté pour les écoles fonctionnant sur 4,5 jours de trouver des créneaux communs avec le collège.● La difficulté de créer des évaluations à mi-parcours pour évaluer les progrès des élèves : faut-il une évaluation commune à tous les élèves proposée par l'institution, des éléments de référence pour aider à construire cette évaluation ou bien une évaluation locale adaptée aux résultats diagnostics du début d'année ?

Quelques pistes formulées par les établissements dans la perspective de l'intervention des professeurs des écoles durant l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques

- Prévoir des temps communs de concertation et de formation 1^{er} et 2^d degrés en amont, pendant et à la fin de l'année scolaire.
- Construire, de manière conjointe 1^{er} et 2^d degrés, des progressions du plus simple au plus complexe, avec des objectifs adaptés qui permettent les progrès continus des élèves. L'intervention des professeurs des écoles est encouragée dès lors qu'il s'agit de compétences de l'école primaire qui appellent des gestes professionnels spécifiques.
- Se servir de l'évaluation comme outil : évaluer en fin de CM2 les savoirs fondamentaux pour être en mesure de constituer des groupes de besoins dès la rentrée, puis s'appuyer sur les résultats des évaluations nationales pour ajuster la composition des groupes.

« La venue du professeur des écoles sur toute l'année facilite l'organisation »

« La présence de professeurs des écoles au collège (intervenant en SEGPA et ULIS) permet une mise en œuvre plus simple car les professeurs se connaissent déjà »

ILS ONT (EXPÉRIMENTÉ) DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE NOUVEAUX SUIVIS DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Collège Jean Vilar, Échirolles, académie de Grenoble

Constat : suite aux résultats des évaluations nationales de 6e, de nombreux élèves rencontrent des difficultés en fluence et en compréhension de l'écrit.

Dispositif mis en place supervisé par un IA-IPR de lettres et le CAREC (Centre Académique de Ressources pour l'Égalité des Chances) :

- 2 fois 30 minutes au collège par semaine, plus un travail de 30 minutes à la maison pendant 8 à 10 semaines, 2 fois dans l'année :
 - Travail en fluence et compréhension ;
 - Au début, les élèves sont sortis de leur classe ;
 - Pour le travail à la maison : contrat avec les parents, comme un PPRE, travail en autonomie, mais travail de répétition, basé sur la confiance.
- Équipe pluridisciplinaire d'une dizaine d'enseignants volontaires, avec une assistante pédagogique, rémunérée en HSE ou IMP pour les coordonnateurs.
- Évaluation des élèves à mi-parcours et en fin de parcours pour :
 - Évaluer la pertinence du dispositif ;
 - Évaluer les résultats des élèves et leurs progrès :

Ces évaluations à mi-parcours sont des tests standardisés issus de revues de littérature, de l'inspection de lettres, du CAREC et d'un chercheur du LARAC (Laboratoire de Recherche sur les Apprentissages en Contexte)

Des résultats bruts des élèves, mais aussi des résultats normés par rapport à la classe d'âge et au rythme de progression ont été observés :

- 93% des élèves ont progressé en brut.
- Indice de progression : 1.7 par rapport à la norme.

Collège La Croix des Sarrasins, Auxonne, académie de Dijon

Constat : les élèves ne sont pas suffisamment autonomes.

Dispositif mis en place : l'équipe travaille et évalue les élèves avec les ceintures de compétences ou ceintures de couleurs graduées. Les progressions ont été repensées et les programmes décomposés en ceintures. Les ceintures de compétences constituent ainsi un outil de mesure des progrès des élèves.

- 25 élèves sont choisis avec les PE (3 écoles du secteur travaillent également sur l'autonomie des élèves) dans le cadre du conseil école-collège.
- Le poids de l'évaluation est enlevé en laissant l'élève être évalué quand il se sent prêt.
- Les programmes ont été décomposés : 32 ceintures réparties sur l'année et les élèves travaillent comme ils le souhaitent les éléments du programme.
- Une salle spécifique avec du matériel est mise à disposition.
- Le tutorat entre élèves est mis en place : un élève ayant acquis la compétence peut en aider un autre.
- La création d'un conseil coopératif des élèves faisant remonter ce qu'il faut améliorer dans le fonctionnement collectif et individuel.

Le conseil de classe est revisité en conseil de réussite durant lequel l'élève est reçu avec sa famille pendant 15 minutes devant 2 professeurs. C'est l'occasion pour l'élève de faire son bilan et de recevoir des conseils pour progresser.

Collège Roquefeuil, Saint-Paul, académie de La Réunion

Constat : Le conseil de classe ne remplit pas suffisamment son rôle de régulation des apprentissages et les rencontres parents professeurs ne sont pas satisfaisantes.

Dispositif mis en place : un conseil de classe qui remet l'élève au centre

- Toutes les familles sont convoquées.
- 15 minutes de conseil de classe « traditionnel » avec l'équipe et les délégués pour établir le bilan général.
- Puis 4 doublettes de professeurs qui reçoivent chaque famille pour faire le bilan et décliner les objectifs pour la période suivante (entre 5 et 10 minutes). La parole est d'abord donnée à l'élève qui fait son bilan, puis formalise un ou des objectifs réalisables pour la période à venir.

Ce nouveau conseil de classe requiert un important travail de préparation du professeur principal avec les élèves (auto-évaluation et ciblage des objectifs).

« Les premiers retours sont très encourageants car parents et professeurs témoignent de leur satisfaction. »

Collège de La Largue, Seppois-le-Bas, académie de Strasbourg

Constat : les élèves ne sont pas suffisamment autonomes.

Dispositif mis en place : métacognition au centre du projet

- **La place des parents est très importante** : reçus en début d'année avec explication du projet par les professeurs ; puis les élèves expliquent aux parents comment on apprend, comment fonctionne le cerveau.
- **Devoirs faits à hauteur de 2 heures obligatoires** : utilisés pour que l'élève « se prépare » à l'évaluation.
- **L'élève** est évalué lorsqu'il se sent prêt avec une évaluation par curseur afin de mieux réaliser où il en est.
- Le **testing et le feedback** ont une place importante dans le projet : « sac à mémoire » **en début d'heure où chaque professeur s'engage à réinvestir les connaissances**. On tire au sort une notion du sac (déposée par le professeur lors des cours précédents), et les élèves doivent y répondre. Rituel qui permet de mobiliser tous les élèves car les plus faibles répondent aussi.
- **Harmonisation des pratiques** : pas de devoirs écrits à la maison, mais des fiches mémorisation construites en cours à revoir à la maison et en famille. « Avant d'aller dans les savoir-faire, il faut consolider les savoirs ».
- **Conseils de classe ouverts** du type « l'élève fait son bulletin » : dans un premier temps, le professeur rédige le bulletin classiquement, puis l'élève prend connaissance des conseils de son professeur. L'élève se donne également des conseils. Dans un second temps, lors du conseil de classe ouvert, chaque élève explique comment s'est passé son trimestre, ce qu'il a aimé, moins aimé, les difficultés rencontrées, si les objectifs ont été atteints, comment faire pour réussir et de quoi il a besoin.

Quelques pistes et perspectives formulées par les établissements

- **S'appuyer sur les instances existantes pour favoriser la concertation** : mobiliser le conseil pédagogique et impliquer les élèves dans le cadre du conseil de la vie collégienne.
- **Instaurer un pilotage clair et issu de concertations** : fixer des objectifs en fonction des spécificités et des besoins de l'établissement et définir un calendrier et une feuille de route.
- **Utiliser les outils d'aide au pilotage et à l'évaluation du dispositif** : retours de l'évaluation de l'établissement ; outils d'aide au diagnostic pour identifier les forces, les faiblesses et les besoins (fiches Qualéduc par exemple) ; outils d'évaluation pour mesurer les effets (voir fiches du CEE).
- **Proposer des formations** dans le cadre notamment de la formation à initiative locale (FIL).

ILS ONT (EXPÉRIMENTÉ) DES ORGANISATIONS FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES (BIEN-ÊTRE, ESTIME DE SOI)

« Ne pas réduire la perspective du « bien-être en établissement » à la question du bien-être des élèves »

Bien-être

Quelques pistes et perspectives formulées par les établissements

- **Structurer la journée de l'élève pour favoriser son bien-être** : penser soigneusement la première heure de la journée (ex : pour les élèves de 6^e, dédier cette heure de façon rituelle à un échange réflexif sur leur vécu de collégien) ; envisager des cours qui durent 1h30 pour limiter l'effet « zapping ».
- **Penser l'espace scolaire et son utilisation pour faire évoluer la perception de celui-ci** : sentiment d'ouverture sur l'extérieur, placer des espaces visibles sous le signe de l'utilisation partagée, rassembler dans un même lieu les casiers de tous les personnels par exemple (profs, AED, AESH...) ; au CDI, aménager des espaces de lecture destinés aux élèves aussi bien qu'aux adultes.
- **Agir au niveau du vécu des élèves dans la classe** : développer les compétences psycho-sociales au quotidien, grâce aux pédagogies coopératives par exemple.

« La culture de l'autonomie doit être partagée par l'école et le collège : l'entrée au collège ne doit pas marquer une rupture par rapport au développement de l'autonomie tel qu'il s'est opéré à l'école »

Autonomie

Quelques pistes et perspectives formulées par les établissements

- **Penser la manière de conduire les apprentissages de façon à accompagner l'élève dans le développement de son autonomie** : apprendre à l'élève à demander une aide ciblée, lui fournir des méthodes de travail, créer par exemple des situations de travail stimulantes pour l'élève sans étayage direct par un adulte.
- **Faire vivre une culture de l'autonomie à l'échelle de l'établissement** : veiller à ce que cette culture soit commune au cycle 3 ; mettre à profit la démarche d'auto-évaluation des établissements pour développer dans ces derniers, une culture de l'autonomie parmi les personnels.

« Aider tous les élèves à croire en leur capacité à réussir, sans s'enfermer dans une vision étroite de la réussite »

Estime de soi

Quelques pistes et perspectives formulées par les établissements

- **Confier aux élèves des responsabilités valorisantes à l'échelle de l'établissement** : éco-délégués, CVC, élus au conseil d'administration...
- **Actionner les leviers pédagogiques** : différenciation pédagogique, prise en compte de la nécessaire articulation entre travail à l'école et travail en dehors de l'école.
- **Aider les familles à s'impliquer** dans l'accompagnement de la scolarité des élèves par exemple avec des cafés-débats ou des ateliers thématiques pour les familles.

CONCLUSION

Si les expérimentations, bâties sur des besoins locaux constatés et partagés, ont eu chacune leur spécificité propre, des invariants ont été identifiés lors des échanges en groupes de travail.

Les points d'attention

- La disparité très importante entre les enseignants dans leur culture et leurs pratiques sur les différents thèmes, nécessite d'envisager un volet formation conséquent.
- La difficulté de concevoir des emplois du temps qui multiplient les alignements déjà existants, en particulier en langues vivantes.
- Les moyens dédiés doivent être suffisants et pérennes pour motiver les enseignants volontaires à s'inscrire durablement dans un ou plusieurs de ces dispositifs.
- Une vigilance forte sur la taille des groupes à avoir afin d'éviter de reproduire le schéma de la classe, et permettre de proposer des scénarios plus inventifs.

Les effets constatés

- Une transition école-collège mieux pensée.
- Une autonomie importante laissée aux établissements plutôt qu'un schéma général trop « cadencé » qui serait inapplicable dans certains contextes.
- Une meilleure réception des familles par rapport à l'institution scolaire prenant en compte les élèves dans leurs différences d'acquisition des compétences attendues.
- Une coopération et une collaboration renforcées au sein des équipes de l'établissement, ainsi qu'avec les professeurs des écoles.

Le recours à l'expérimentation et à l'innovation, tant pédagogique qu'organisationnelle, constitue donc un levier déterminant. L'engagement des équipes à toutes les échelles territoriales est une garantie de la réussite des projets locaux et de leur adaptation aux besoins des élèves comme à ceux des professeurs eux-mêmes.

Pour renforcer la dynamique engagée, il convient désormais d'accompagner dans le temps ces projets, d'en évaluer les effets, de les partager et de les amplifier. Dans cette perspective, l'expertise des corps d'inspection et des accompagnateurs CARDIE est un appui précieux. Enfin, le CNR éducation - *Notre École, faisons-la ensemble* offre l'opportunité aux établissements de leur donner les moyens matériels pour mettre en œuvre leurs projets de manière durable.

La Direction générale de l'enseignement scolaire tient particulièrement à remercier l'ensemble des référents académiques qui ont accompagné l'expérimentation :

PHILIPPE ARZOUMANIAN, académie de Limoges; GÉRARD BAUDIN, académie de Martinique; SYLVAIN BÈGUE, académie de Nice; CORINE BENUCCI, académie de Lyon; ISABELLE BERTRAND, Académie de Besançon; CÉCILE BETERMIN, académie de Nantes; YVES BOURDIN, académie de Nantes; PASCAL BOYRIES, académie de Grenoble; FRANCIS CHARLIGNY, académie de Reims; OLIVIER COMBAULT, académie de Versailles; MICHEL DAVID-PAUL, académie de la Réunion; MICHEL DEGOULET, académie de Rennes; LAURENT DELAUME, académie de Clermont-Ferrand; SYLVIE DELOBELLE, académie d'Amiens; LAURENCE GRANDIN, académie de Montpellier; YACIN KARIM, académie de Dijon; SABINE KITTEN, académie de Créteil; CATHERINE LALLEMENT, académie de Strasbourg; VALÉRIE LEFEBVRE, académie de Reims; GENEVIÈVE LUPON, académie de Martinique; NATHALIE MALABRE, académie de Bordeaux; ISABELLE SALVADOR, académie d'Amiens; CLARISSE STEIN, académie de Lille; FLORENCE WEISSLER, académie de Paris.

Elle tient également à remercier les établissements ayant participé à cette expérimentation :

Collège Jean Giono de Manosque, académie d'Aix-Marseille; collège Henri Boudon de Bollène, académie d'Aix-Marseille; collège Bois L'eau de Bernaville, académie d'Amiens; collège Pierre et Marie Curie d'Albert, académie d'Amiens; collège Jean Moulin de Formerie, académie d'Amiens; collège Ferdinand Buisson de Grandvilliers, académie d'Amiens; collège Villard-de-Honnecourt de Fresnoy-le-Grand, académie d'Amiens; collège Jules Ferry de Rozoy-sur-Serre, académie d'Amiens; collège les Quatre Terres de Hérimoncourt, académie de Besançon; collège Maryse Bastié de Dole, académie de Besançon; collège Louis Pasteur de Jussey, académie de Besançon; collège Val de Rosemont de Giromagny, académie de Besançon; collège Grand-Parc de Bordeaux, académie de Bordeaux; collège Max Linder de Saint-Loubès, académie de Bordeaux; collège Henri Bretin de Neuvic, académie de Bordeaux; collège Maurice Constantin Weyer de Cusset, académie de Clermont-Ferrand; collège Jean de La Fontaine de Vic-sur-Cère, académie de Clermont-Ferrand; collège du Pavin de Besse et Saint-Anastaise, académie de Clermont-Ferrand; collège Guy Môquet de Villejuif, académie de Créteil; collège Louis Issaurat de Créteil, académie de Créteil; collège du Travail Langevin de Bagnolet, académie de Créteil; collège La Croix des Sarrasins d'Auxonne, académie de Dijon; collège Les Courlis de Nevers, académie de Dijon; collège Roger Boyer de Cuiseaux, académie de Dijon; collège Les Perrières d'Annonay, académie de Grenoble; collège Debussy de Romans-sur-Isère, académie de Grenoble; collège Jean Vilar d'Échirolles, académie de Grenoble; collège Perrier de La Bathie d'Ugine, académie de Grenoble; collège Le Clergeon de Rumilly, académie de Grenoble; collège Élie Wiesel du Chaudron de Saint-Denis, académie de la Réunion; collège Roquefeuil de Saint-Paul, académie de la Réunion; collège Bourbon de Saint-Denis, académie de la Réunion; collège Henri Matisse de Saint-Pierre, académie de la Réunion; collège Nadaud de Wattrelos, académie de Lille; collège Gayant de Douai, académie de Lille; collège Angellier de Boulogne-sur-Mer, académie de Lille; collège Émile Zola de Fouquières-Les-Lens, académie de Lille; collège David Marcelle de Billy Montigny, académie de Lille; collège Youri Gagarine de Montigny-en-Gohelle, académie de Lille; collège Henri Wallon de Divion, académie de Lille; collège Jean Vilar d'Angres, académie de Lille; collège Jean Moulin de Brive-la-Gaillarde, académie de Limoges; collège Maurice Rollinat de Brive-la-Gaillarde, académie de Limoges; collège Bernadette Chirac de Corrèze, académie de Limoges; collège Albert Thomas d'Egletons, académie de Limoges; collège Anna de Noailles de Larche, académie de Limoges; collège André Fargeas de Lubersac, académie de Limoges; collège Eugène Freyssinet d'Objat,

académie de Limoges; collège Victor Hugo de Tulle, académie de Limoges; collège Jean Beaufret d'Auzances, académie de Limoges; collège Jean Monnet de Bénévent L'Abbaye, académie de Limoges; collège Jules Marouzeau de Guéret, académie de Limoges; collège Martin Nadaud de Guéret, académie de Limoges; collège Octave Gachon de Parsac-Rimondeix, académie de Limoges; collège Benjamin Bord de Dun-le-Palestel, académie de Limoges; collège Anatole France de Limoges, académie de Limoges; collège Louis Jouvét de Bellac, académie de Limoges; collège Jean Monnet de Châteauneuf-la-Forêt, académie de Limoges; collège Pierre Robert du Dorat, académie de Limoges; collège Pierre de Ronsard de Limoges, académie de Limoges; collège Albert Calmette de Limoges, académie de Limoges; collège Le Grand Cèdre de Coligny, académie de Lyon; collège Waldeck-Rousseau de Firminy, académie de Lyon; collège Jean Moulin de Villefranche-sur-Saône, académie de Lyon; collège Eugène Mona du Marigot, académie de Martinique; collège Belle Étoile de Saint-Joseph, académie de Martinique; collège Jacqueline Julius de Fort-de-France, académie de Martinique; collège Asselin de Beauville de Ducos, académie de Martinique; collège Gaston Bonheur de Trèbes, académie de Montpellier; collège Joseph Sébastien Pons de Perpignan, académie de Montpellier; collège Le Castellas de Besseges, académie de Montpellier; collège Roger Contrepas de Marsillargues, académie de Montpellier; collège Ernest Renan de Saint-Herblain, académie de Nantes; collège Jean Vilar d'Angers, académie de Nantes; collège République de Cholet, académie de Nantes; collège Louis Launay de Landivy, académie de Nantes; collège Normandie-Maine d'Ancinnes, académie de Nantes; collège Jean Rostand des Herbiers, académie de Nantes; collège Auguste Blanqui de Puget-Théniers, académie de Nice; collège Saint-Blaise de Saint-Sauveur sur Tinée, académie de Nice; collège Jules Romains de Nice, académie de Nice; collège Maurice Jaubert de Nice, académie de Nice; collège Marie Mauron de Fayence, académie de Nice; collège Les Eucalyptus d'Ollioule, académie de Nice; collège L'Estérel de Saint-Raphaël, académie de Nice; collège Louise Michel de Manneville-sur-Risle, académie de Normandie; collège Jean Monnet de Marigny-le-Lozon, académie de Normandie; collège Boieldieu de Rouen, académie de Normandie; collège Jean Renoir de Bourges, académie d'Orléans Tours; collège Georges Rouault de Paris 19e, académie de Paris; collège Georges Clemenceau de Paris 18e, académie de Paris; collège Lucie et Raymond Aubrac de Paris 11e, académie de Paris; collège Antoine Delafont de Montmoreau, académie de Poitiers; collège Fernand Garandeau de La Tremblade, académie de Poitiers; collège Pierre de Ronsard de Poitiers, académie de Poitiers; collège Louis Pasteur de Vrigne-aux-Bois, académie de Reims; collège Stéphane Mallarmé de Fère-Champenoise, académie de Reims; collège Les Îles du Ponant de Brest, académie de Rennes; collège Louis Guilloux de Ploëmet, académie de Rennes; collège Jacques Prévert de Guingamp, académie de Rennes; collège de La Lague de Seppois-le-Bas, académie de Strasbourg; collège Antoine de Saint-Exupéry de Mulhouse, académie de Strasbourg; collège Bel Air de Mulhouse, académie de Strasbourg; collège André Chénier-Nouveau Collège de Mantes-la-Jolie, académie de Versailles; collège Sonia Delaunay de Grigny, académie de Versailles; collège Paul Eluard de Nanterre, académie de Versailles; collège Pablo Picasso de Garges-lès-Gonesse, académie de Versailles.